



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

## DELIBERATION N° D.2026.04.2 du Conseil communautaire du 14 avril 2026

### Détermination du nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2026.

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président:** M. François de MAZIERES

#### **Sont présents :**

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Henri LANCELIN, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Marie SEZNEC, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, Mme Daniela ORTENZI-QUINT, M. Richard DELEPIERRE, Mme Johanne LEDANSEUR, M. Eric TARDIF, Mme Sophie BRONNER, M. Samer EL SOKHON, M. Jean-Philippe OLIER, M. Marc SOREL, Mme Magali DUCHAMP, M. Richard LEJEUNE, M. Luc WATTELLE, M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN, M. Mehdi BELKACEM, M. Othman NASROU, Mme Valérie LABORDE, M. Emmanuel TAMBRUN, M. Michel AUBOUIN, M. Pierre ERNESTY, Mme Violaine DECRE, M. Frank DELVAU, Mme Virginie JAMIN, M. Philippe BENASSAYA, M. Wenceslas NOURRY, M. Jean-Paul RIGAL, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne COSPEREC, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Dominique SERVAIS, Mme Marie-Pascale BONNEFONT

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Agnes AMABILE.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Aline TEMENIDES (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET).

\*\*\*\*\*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2025-10-24-00009 du 24 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires des 15 et 22

mars 2026 ;

Vu la délibération n° D.2020.07.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n° D.2026.04.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération.

-----

- L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales précise que le nombre de vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.
- L'article ajoute que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.
- L'effectif total du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc étant de 76 conseillers communautaires conformément à l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2025 susvisé, le nombre maximum de vice-présidents qu'il est possible d'élire est de 15.

Il est donc proposé de fixer à 15 le nombre de vice-présidents pour cette nouvelle mandature.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

de fixer, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à 15 le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 71

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*